

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 13 janvier 2010 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Louise Lebrun, maire de la paroisse de Sainte-Barbe
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Denis Loiselle, maire du village de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Landreville, directeur général/secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

5759-01-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5760-01-10

Il est proposé Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2009**

5761-01-10

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009 est adopté.

ADOPTÉ

4. **PRESENTATION DE LA COMMISSION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Sujet reporté.

5. **SUIVI DU SHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

5.01 **AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 08-HOW-09, 09-HOW-09 ET 10-HOW-09 – MUNICIPALITÉ HOWICK**

ATTENDU QUE la municipalité Howick dépose les règlements d'urbanisme 08-How-09, 09-How-09 et 10-How-09 modifiant respectivement les règlements relatifs aux conditions d'émission des permis de construction, de lotissement et de permis et certificats;

ATTENDU QUE la municipalité Howick a adopté ces règlements le 7 décembre 2009;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 5 janvier 2010;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE ces règlements visent la concordance au SAD et au règlement 234-2008 (en vigueur le 26 janvier 2009);

ATTENDU QUE ces règlements visent à modifier les dispositions pour un bâtiment accessoire, les normes de lotissement à proximité d'un cours d'eau et les cas d'exception à l'application de conditions pour l'émission de permis de construction ;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

5762-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loisel

Appuyé par Denis Henderson et unanimement

D'approuver la conformité des règlements 08-How-09, 09-How-09 et 10-How-09 de la municipalité de Howick puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 178-2004 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET À L'USAGE HABITATION EN TERRITOIRE AGRICOLE, ET RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES DANS LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le RCI 178-2004 gère la construction d'habitations en territoire agricole;

ATTENDU QUE le RCI 178-2004 vise également les dispositions relatives à la gestion des odeurs en territoire agricole et les dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE cette modification vise à donner effet à une partie de la décision de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) sur une demande à portée collective, en définitive celle portant sur la reconnaissance des îlots déstructurés à l'agriculture;

ATTENDU QUE la Commission de la protection du territoire agricole a rendu sa décision le 24 novembre 2009, dossier 363199, sur la demande à portée collective formulée par le Conseil des maires le 10 juin 2009 (résolution 5659-06-09);

ATTENDU QUE cette modification vise à identifier 73 îlots déstructurés à l'agriculture où une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole ne sera plus assujettie pour la construction d'une habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE reste cependant assujetti à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole l'usage habitation dans les cas suivants:

- 1^o le déplacement d'une habitation unifamiliale à l'extérieur d'un droit acquis;
- 2^o la conversion à des fins d'habitation unifamiliale d'un usage autre qu'agricole en droit acquis.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 25 novembre 2009;

5763-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et unanimement

D'approuver le règlement 238-2010 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 178-2004 relatif à la gestion des odeurs et à l'usage habitation en territoire agricole, et relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour donner l'effet à la décision de la CPTA sur la demande à portée collective et, notamment, afin de permettre la construction résidentielle dans les 73 îlots déstructurés à l'agriculture.

ADOPTÉ

7A. ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 240-2010 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE RELATIVEMENT A LA DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE POUR LES SECTEURS DE 20 HA ET PLUS

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QU'il y a nécessité de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'introduire la décision de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) sur la demande à portée collective formulée par le Conseil des maires;

ATTENDU QUE la modification vise à donner effet à une partie de la décision de la demande à portée collective, en définitive celle portant sur l'identification de secteurs où la construction d'une habitation unifamiliale sera permise sur une unité foncière vacante d'une superficie de 20 hectares et plus, et à certaines conditions, afin d'assurer la cohabitation avec les activités agricoles;

ATTENDU QUE la Commission de la protection du territoire agricole a rendu sa décision le 24 novembre, dossier 363199, sur la demande à portée collective formulée par le Conseil des maires le 10 juin 2009 (résolution 5659-06-09);

ATTENDU QUE la construction d'une habitation unifamiliale sera permise sur une unité foncière vacante de 20 hectares et plus, dans un secteur agricole forestier, avec conditions d'implantation, sans qu'une autorisation à la CPTA n'y soit assujettie;

ATTENDU QUE reste cependant assujetti à une demande à la Commission de la protection du territoire agricole une unité foncière de 20 hectares et plus devenue vacante après le 10 juin 2009, et située dans un secteur agricole forestier;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 25 novembre 2009;

5764-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Henderson et unanimement
D'approuver le règlement 240-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, aux fins de donner l'effet à la partie 2 de la décision de la CPTA sur la demande à portée collective et, notamment, d'introduire la notion des secteurs agricoles forestiers en territoire agricole, où la construction de résidences sera autorisée avec conditions d'implantations pour ne pas contraindre le développement des activités agricoles .

ADOPTÉ

7B. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT 240-2010 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT REVISE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent commence le processus de modification du schéma d'aménagement avec l'adoption d'un projet de règlement et du document sur la nature des modifications;

5765-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
D'adopter le document ci-dessous indiquant la nature des modifications relativement au projet de règlement 240-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et de le déposer en annexe à ce règlement.

Document indiquant la nature des modifications à une municipalité suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé

En vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement de concordance.

On entend par « règlement de concordance » tout règlement, parmi les suivants, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma : tout règlement qui modifie le plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ces règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV, ou le règlement que la municipalité adopte en vertu de l'article 116.

Le projet de règlement 240-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé a pour but de :

- 1° donner effet à une partie de la décision de la demande à portée collective, en définitive celle portant sur l'identification de secteurs agricoles forestiers où la construction d'une habitation unifamiliale sera permise sur une unité foncière vacante d'une superficie de 20 hectares et plus, et à certaines conditions, afin d'assurer la cohabitation avec les activités agricoles.
- 2° permettre l'habitation unifamiliale dans les secteurs agricoles forestiers identifiés au plan montrant ces secteurs agricoles forestiers. Cette modification vise le territoire agricole des municipalités de Franklin, Elgin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement.

La modification du schéma d'aménagement et de développement révisé a pour conséquence la modification à la réglementation d'urbanisme des normes de zonage des municipalités suivantes : Elgin, Franklin, Godmanchester, Havelock, Hinchinbrooke, Ormstown, Saint-Anicet, Saint-Chrysostome et Très-Saint-Sacrement.

ADOPTÉ

8. APPUI À LA MRC ANTOINE-LABELLE AFIN QUE LE GOUVERNEMENT RECONDUISE ET BONIFIE LE VOLET II DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

ATTENDU QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF -Volet II) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a permis de générer, à ce jour, des centaines d'emplois ainsi que des retombées économiques importantes pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procède actuellement à la révision de son Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF -Volet II) ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification prébudgétaire ;

5766-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement De demander à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), madame Nathalie Normandeau, de reconduire le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économiques des régions forestières du Québec.

ADOPTÉ

9. APPUI A LA MRC DU HAUT-RICHELIEU EN REGARD AUX PROGRAMMES D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ – CALCUL DU REVENU – PIECES JUSTIFICATIVES

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a établi des normes et paramètres à appliquer par les gestionnaires de programmes en ce qui a trait au calcul du revenu;

*CONSIDÉRANT QU*elle exige copie des rapports d'impôt et des avis de cotisation fédéral et provincial de même que les relevés émis par différents entreprises, organismes ou autres, le tout conformément au bulletin #45 – juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche administrative demande que les gestionnaires de programmes concilient les relevés avec les avis de cotisation émis par les deux paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette tâche excède la compétence des gestionnaires puisqu'il est du ressort de chaque citoyen de déclarer ses revenus, quels qu'ils soient, aux deux paliers de gouvernement, et que ces derniers, en fonction des déclarations soumises, émettent les avis de cotisation;

CONSIDÉRANT QUE les avis de cotisation émis par les gouvernements fédéral et provincial devraient amplement suffire à établir le revenu d'une personne souhaitant bénéficier des programmes de subventions;

5767-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong
Appuyée Deborah Stewart et résolu unanimement
QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de limiter les pièces justificatives dans le cadre du calcul du revenu aux avis de cotisation fédéral et provincial;

QUE la SHQ cesse d'exiger que les gestionnaires de programmes obtiennent tous les relevés émis par différentes entreprises, organismes ou autres afin d'établir le revenu des citoyens;

ADOPTÉ

10. **COMITE DE MISE EN PLACE DES PISTES CYCLABLES SUR LES EMPRISES FERROVIAIRES DESAFFECTEES**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent désire mettre en place une piste cyclable, de Sainte-Martine à Ormstown, sur les emprises ferroviaires désaffectées ;

5768-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
De créer un comité de mise en œuvre des pistes cyclables composé des trois maires impliqués dans ce projet c'est-à-dire M. Denis Loiselle de Howick, M. François Rochefort de Très-Saint-Sacrement et M. Jacques Lapierre d'Ormstown, d'un représentant des cyclistes, M. Donald Labrie, d'un représentant des Clubs de motoneigistes, de deux représentants de l'UPA de ce secteur, M. Michel Hébert et M. Peter Widmer, avec l'appui technique de Mme Céline Lebel, aménagiste, et M. François Landreville, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

11. **COMMISSION DE CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES**

ATTENDU QUE le comité de consultation doit comprendre au moins un représentant socio-communautaire, un du milieu des affaires, un du milieu syndical et un des groupes environnementaux, en plus du préfet et de deux autres maires ;

5769-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer Mme Isabelle Corbeil pour le secteur communautaire, M. Daniel Légaré pour le secteur des affaires, M. Joe Bontems pour le milieu syndical, Mme Thea Toole pour le milieu environnemental ainsi que M. Alain Castagner, préfet, M. Pierre Poirier, maire de Godmanchester et M. Ronald Critchley, représentant de la municipalité de Huntingdon.

ADOPTÉ

12. **DATES DE CONSULTATION SUR LA MODIFICATION AU PGMR**

5770-01-10

Il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'autoriser la tenue de deux rencontres publiques de consultation soit mardi le 23 février, au centre récréatif d'Ormstown, à 19 h 30, et le jeudi 25 février, à la salle du Conseil dans l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent, à 19 h 30.

ADOPTÉ

13. RENCONTRE DES ELUS MUNICIPAUX POUR UNE SOIREE D'INFORMATION SUR LES MANDATS, LE TRAVAIL, LES EMPLOYES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET SUR LES PROCEDURES EN EVALUATION

5771-01-10

Il est proposé par Denis Loïselle

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

Que la tenue d'une soirée d'information se tienne à la salle du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour les élus et directeurs généraux :

- jeudi le 4 février, à 19 h 30 : municipalités de Saint-Chrysostome, Havelock, Très-Saint-Sacrement, Howick, Franklin et Ormstown ;
- jeudi le 11 février, à 19 h 30 : municipalités de Godmanchester, Huntingdon, Hinchinbrooke, Elgin, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Dundee ;
- mercredi le 24 février, à 19 h 30, pour tous les élus qui désirent une présentation en anglais

ADOPTÉ

14A. DEMANDE AU MINISTERE DE LA JUSTICE DE NOMMER MADAME JOHANNE DURAND A TITRE DE PERCEPTEUR DES AMENDES

ATTENDU QUE madame Johanne Durand est greffière à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour une durée de 22 mois, suite à un remplacement d'un congé de maternité;

ATTENDU QUE l'exécution des jugements émanant de la Cour municipale nécessite qu'un percepteur des amendes soit désigné par le ministre de la Justice;

*ATTENDU QU'*au niveau administratif, il serait plus efficace que la greffière puisse également effectuer la perception des amendes;

5772-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande au ministère de la Justice de nommer madame Johanne Durand «Percepteur des amendes» dans le district judiciaire de Beauharnois, c'est-à-dire dans le district où siège la Cour municipale aux fins de l'exécution des jugements rendus par cette cour municipale.

ADOPTÉ

14B. RÉSOLUTION EN REGARD À LA NOMINATION DE MADAME VALÉRIE TURCOTTE COMME PERCEPTEUR DES AMENDES

ATTENDU QUE l'exécution des jugements émanant de la Cour municipale nécessite qu'un percepteur des amendes soit désigné par le ministre de la Justice;

ATTENDU QUE madame Valérie Turcotte a été embauchée pour occuper le poste de "percepteur des amendes";

ATTENDU QUE madame Valérie Turcotte est familière avec la procédure d'exécution en matière pénale;

5773-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut Saint-Laurent demande au ministère de la Justice de désigner madame Valérie Turcotte à titre de percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

15. RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME QUI APPUIE LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN AFIN QUE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT S'IMPLIQUE FINANCIÈREMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN CONCERNANT LES RECOURS JURIDIQUES DANS LE DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

5774-01-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
D'appuyer la municipalité d'Elgin dans sa demande à la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le Fonds de défense.

ADOPTÉ

16. RÉSOLUTION POUR NOMMER ME SYLVIE ANNE GODBOUT POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2010

5775-01-10

Il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que la MRC du Haut-Saint-Laurent retienne les services professionnels de Me Sylvie Anne Godbout pour représenter le directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2010.

ADOPTÉ

17. SERVICES ET HONORAIRES PROFESSIONNELS DU PROCUREUR A LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNEE 2010

ATTENDU QUE M^e Sylvie Anne Godbout exerce en pratique privée;

ATTENDU QUE le contrat de M^e Sylvie Anne Godbout vient à échéance au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE M^e Sylvie Anne Godbout offre à nouveau ses services à titre de procureur de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2010;

5776-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent retienne les services de M^e Sylvie Anne Godbout à titre de procureur de la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2010, et ce, pour une durée d'un an.

ADOPTÉ

18. ADOPTION DU REGLEMENT MODIFIANT LES REGLEMENTS 236-2009 ET 237-2009 CONCERNANT LES TARIFS ET QUOTES-PARTS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé lors de la séance du 25 novembre 2009 ;

5777-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le Conseil des maires adopte le règlement 239-2010 sur les tarifs et quotes-parts de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2010, tel que déposé.

ADOPTÉ

19. COMPTES A PAYER DU 26 NOVEMBRE 2009 AU 13 JANVIER 2010

5778-01-10

Il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 523 746,57 \$, pour la période du 26 novembre 2009 au 13 janvier 2010, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

20. DEPOT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE « TAXIBUS »

Le préfet commente le rapport du « taxibus » en signalant que l'année 2009 ressemble à 2008 avec 3 672 déplacements dont 34 % pour les études, 34 % pour le travail, 18 % pour la santé et 14 % pour les achats ;

5779-01-10

Il est proposé par Denis Loïselle
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport annuel du « taxibus ».

ADOPTÉ

21. VARIA

21.01 ADOPTION DE LA SOLUTION RETENUE POUR LA MISE EN PLACE DE L'INTERNET HAUTE-VITESSE ET AUTORISATION POUR PRESENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES REGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le Conseil des maires s'est réuni en séance de travail pour étudier le document « Analyse de la couverture du service Internet haute-vitesse dans la MRC du Haut-Saint-Laurent » le 16 décembre dernier ;

5780-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
De retenir le scénario 3 dans le document déposé, soit « Fibres optiques de la CSVT avec extensions optiques, WIMAX et Wifi 802.11n, au coût d'environ 1 708 241 \$, d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Communautés branchés », et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente à cet effet.

ADOPTÉ

21.02 RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2010

5781-01-10

Il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Denis Loïselle et résolu unanimement
D'accepter le calendrier suivant pour la tenue des séances du Conseil et du comité administratif pour l'année 2010 :

CONSEIL DES MAIRES : 2^e mercredi du mois, soit:
(Il n'y a pas de séance en juillet et décembre)

13 janvier 2010 à 19 h 30

10 février 2010 à 19 h 30

10 mars 2010 à 19 h 30

14 avril 2010 à 19 h 30

12 mai 2010 à 19 h 30

9 juin 2010 à 19 h 30

18 août 2010 à 19 h 30 (3^e mercredi)

8 septembre 2010 à 19 h 30

13 octobre 2010 à 19 h 30

novembre, 4^e mercredi, soit : 24 novembre 2010 à 10 h

COMITE ADMINISTRATIF : 1^{er} mercredi du mois, soit :
(Il n'y a pas de séance en juillet)

6 janvier 2010 à 19 h 30

3 février 2010 à 19 h 30

*le C.A. de mars se tiendra le : 24 février 2010 à 18 h 00

7 avril 2010 à 19 h 30

5 mai 2010 à 19 h 30

2 juin 2010 à 19 h 30

le C.A. d'août se tiendra le : 28 juillet 2010 à 19 h 30
1^{er} septembre 2010 à 19 h 30
6 octobre 2010 à 19 h 30
3 novembre 2010 à 19 h 30
le C.A. de décembre se tient le 2^e mercredi: 8 décembre 2010 à 19 h 30

* La première semaine de mars correspond à la semaine de relâche scolaire.

ADOPTÉ

21.03 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 7 ET 7A DU RUISSEAU OAK DANS LA MUNICIPALITÉ D'ELGIN

ATTENDU QUE la municipalité d'Elgin a demandé une intervention dans le cours d'eau Oak, résolution # 2008-12- 04 ;

5782-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis, estimation des coûts et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien des branches 7 et 7A du ruisseau Oak, dans la municipalité d'Elgin.

ADOPTÉ

21.04 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 2 ET 3 DE LA RIVIÈRE NOIRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a demandé une intervention dans les branches 2 et 3 de la rivière Noire, via son inspecteur ;

5783-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis, estimation des coûts et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien des branches 2 et 3 de la rivière Noire, dans la municipalité de Franklin.

ADOPTÉ

21.05 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU RUISSEAU NOIR DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé une intervention dans le cours d'eau Ruisseau Norton, résolution #09-11-06;

5784-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis, estimation des coûts et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau ruisseau Noir, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

21.06 MANDAT À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU CLUFF DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé une intervention dans la branche 1 du cours d'eau Cluff, résolution #08-12-06;

5785-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans, devis, estimation des coûts et d'effectuer les démarches nécessaires auprès des ministères et organismes afin de permettre la réalisation des travaux d'entretien dans la branche 1 du cours d'eau Cluff, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

21.07 RÉSOLUTION EN REGARD À LA COLLECTE DES LAMPES FLUOCOMPACTES ET DES TUBES FLUORESCENTS

ATTENDU l'obligation de la MRC et des municipalités sur son territoire, de prendre en charge eux-mêmes les résidus domestiques dangereux ;

ATTENDU QUE ces produits sont interdits dans la collecte régulière des ordures et que les citoyens n'ont pas d'options pour une disposition sécuritaire et conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU la volonté des municipalités d'offrir la collecte des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents à leurs citoyens par dépôt volontaire dans les bureaux municipaux ;

ATTENDU QUE la société Peintures Récupérées du Québec Inc. met en consignment, sans frais, des équipements conformes aux normes réglementaires d'entreposage de résidus domestiques dangereux ;

ATTENDU QUE la société Peintures Récupérées du Québec Inc. demande la signature d'une entente entre elle et la MRC du Haut-Saint-Laurent, et que cette entente vise la récupération et la valorisation des ampoules fluocompactes, des tubes fluorescents et autres lampes à éclairage ;

5786-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise le directeur général à signer l'entente en regard à la récupération et la valorisation des ampoules fluocompactes, des tubes fluorescents et autres lampes à éclairage.

ADOPTÉ

21.08 COMMISSION JEUNESSE DU HAUT-SAINT-LAURENT

*ATTENDU QU'*à la Commission Jeunesse, la MRC n'a plus de représentant depuis le départ de M. Jean-Claude Chantigny ;

5787-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
De nommer M. Ronald Critchley comme représentant à la Commission Jeunesse du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

21.09 COMITÉ JEUNESSE RURALE EN FORME

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent n'a plus de représentant au sein du comité Jeunesse rurale en forme ;

5788-01-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
De nommer M. Denis Henderson comme représentant de la MRC du Haut-Saint-Laurent au comité Jeunesse rurale en forme.

ADOPTÉ

21.10 FORMATION DES ÉLUS

Le préfet demande le nombre d'élus désirant suivre des cours de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

21.11 AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RCI AFIN D'INTERDIRE L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE EN ZONE AGRICOLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET ADOPTION DES NORMES D'ENTREPOSAGE ET D'ÉPANDAGE DES MRF PROVENANT DE NOTRE TERRITOIRE ET CE, EN VERTU DES PRINCIPES DE PRÉCAUTION POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme Louise Lebrun dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptera un RCI afin d'interdire l'entreposage et l'épandage, en zone agricole, des matières résiduelles fertilisantes (MRF) provenant de l'extérieur du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et adoptera des normes d'entreposage et d'épandage des MRF provenant de notre territoire et ce, en vertu des principes de précaution pour permettre le développement durable.

22. CORRESPONDANCE

1. CRIC Haut-Saint-Laurent - Invitation à un spectacle bénéfice.
2. Éco-Pro Environnement - Information sur les systèmes d'éclairage au LED.
3. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Nouvelle politique de gestion des matières résiduelles : les outils financiers devront être disponibles pour les municipalités* », 16 novembre 2009.
4. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Annonce de la publication du Plan stratégique 2009-2013 du MAMROT.
5. Centre de santé et des services sociaux du Haut-Saint-Laurent - Information concernant la vaccination pour la grippe A(H1N1).
6. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec - Information sur le démarrage d'une campagne de promotion d'Internet à l'intention du monde agricole.
7. CLD Roussillon - Bulletin d'information.
8. Forum Jeunesse Mauricie - Questionnaire sur les bonnes pratiques municipales.
9. Les Amis de la Réserve nationale de faune du lac Saint-François - Remerciements suite à la soirée bénéfice.
10. Ministre du Tourisme - Communiqué intitulé « *La ministre Ménard répond aux demandes de l'industrie des festivals et événements touristiques* », 13 novembre 2009.
11. (FQM) - Communiqué intitulé « *Réaction de la FQM au projet de loi sur les contrats municipaux : une enquête publique est toujours nécessaire* », 18 novembre 2009.
12. Les Habitations des Tisserandes - Invitation à son assemblée générale de fondation, le 2 décembre 2009.
13. Sports Québec - Ouverture de la période de mise en candidature des Jeux du Québec 2013.

14. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM salue le gain obtenu pour la gestion des baux de villégiature* », 23 novembre 2009.
15. FQM - Communiqué intitulé « *Carte électorale et représentativité des régions : la FQM a été entendue* », 25 novembre 2009.
16. Carrefour action municipale – Bulletin d’information, novembre 2009.
17. Centre de formation Huntingdon - Journée Porte Ouverte, 19 décembre 2009.
18. FQM - Communiqué intitulé « *Projet de loi sur les contrats municipaux : le gouvernement doit faire preuve de cohérence* », 1^{er} décembre 2009.
19. FQM - Information concernant le service 9-1-1.
20. MRC des Jardins-de-Napierville - Élection du préfet et du préfet-suppléant.
21. « Québec municipal » – Bulletin d’information du MAMROT, 2 décembre 2009.
22. FQM - Communiqué intitulé « *Bilan de session de la FQM : les gens les plus importants pour les municipalités restent à venir* », 4 décembre 2009.
23. Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec - Invitation à son 13^e Rendez-Vous annuel, les 25 et 26 février 2010.
24. « Le Sablier » - Revue de l’Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.
25. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec - Programme de formation 2010.
26. « Hors Feu Express » - Bulletin d’information de la Sécurité publique du Québec, 8 décembre 2009.
27. FQM - Communiqué intitulé « *Désuétude industrielle : la FQM salue le nouveau programme d’aide gouvernemental* », 9 décembre 2009.
28. Santé et Service sociaux Québec - Annonce de la semaine québécoise pour un avenir sans tabac, du 17 au 23 janvier 2010.
29. Commission de protection du territoire agricole - Remerciements pour notre collaboration dans le cadre des échanges concernant la demande à portée collective.
30. CRIC Haut-Saint-Laurent - Annonce d’un nouveau point de service.
31. Hydro-Québec - Bulletin d’information.
32. Tourisme Suroît - Bulletin d’information.
33. Mutuelle d’attraction - Bulletin d’information.
34. « Loisir et sport point com » - Bulletin d’information, décembre 2009.
35. Ministère de la Sécurité publique - Invitation au colloque sur la sécurité civile du Québec, les 16, 17 et 18 février prochains.
36. « Plan de match » - Bulletin d’information de la 46^e Finale des Jeux du Québec, 14 décembre 2009.

37. MRC de Beauce-Sartigan - Demande d'appui à sa demande au ministère des Transports de simplifier les exigences concernant la reddition des comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau local.
38. MRC Vaudreuil-Soulanges - Demande d'appui concernant la signature de l'entente relative au traitement des constats d'infraction sur les routes numérotées.
39. MRC de Roussillon - Résolution en regard au projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 2010 à 2015.
40. MRC Robert-Cliche - Résolution concernant les critères d'admissibilité aux programmes de rénovation domiciliaire.
41. MRC de la Nouvelle-Beauce - Résolution en regard au projet de Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 2010 à 2015.

23. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5789-01-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier